

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :  
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,  
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,  
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,  
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,  
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,  
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,  
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï,  
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud,  
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,  
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,  
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras,  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,  
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade,

M. Daniel Caraminot, excusé (non représenté),  
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),  
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),  
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté),  
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le   
Le président,



Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 78 // pouvoir(s) = 16 // votants = 94

# **Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) Annule et remplace décision n°2017-03-19**

Le conseil communautaire :

Considérant que la convention rassemble les prestations qui étaient réalisées, jusqu'au 31 décembre 2016, sur les déchetteries de la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande, du SIRTOM D'USSEL et du SIVOM DE LA COURTINE ;

Considérant que la convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et Haute-Corrèze Communauté qui développe un dispositif de Collecte séparée des DEEE ;

Considérant que la convention représente l'unique lien contractuel entre OCAD3E et Haute-Corrèze Communauté pour la mise en œuvre des obligations qui pèsent sur les Producteurs qui ont adhéré à l'un des Eco-organismes, à l'égard de la collectivité ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec OcadD3E.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 21 février 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

